

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 4 septembre 2018**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 4 septembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et demande un moment de réflexion.

169-09-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que préparé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Rapport du maire
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Chèques et comptes
8. Avis de motion – Modification au Code d'éthique des employés municipaux
9. Adoption du règlement 2018-239 modifiant le règlement de zonage
10. Autorisation de paiement – Libération de retenue réfection Bas-Saint-Thomas
11. Autorisation de paiement – Décompte progressif réfection rue de l'Église
12. Autorisation de paiement – Décompte progressif réfection rue du Verger
13. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration (PPA)
14. Changement de nom de rue – avenue des Prés
15. Varia
16. Levée de l'assemblée

170-09-18 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 août 2018 soit adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce. M. le maire remercie et félicite le comité organisateur des Fêtes de Chez Nous.

171-09-18 Chèques et comptes

Il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 667 180,43 \$ et les achats au montant de 805 598,79 \$ soient approuvés.

172-09-18 Avis de motion – Modification au Code d'éthique des employés municipaux

Avis de motion est donné par Hugo Berthiaume, conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil un règlement visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Elzéar. Un projet de règlement no 2018-240 étant déposé, une dispense de lecture est demandée

173-09-18 Adoption du règlement 2018-239 modifiant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2018-239 modifiant le règlement de zonage 2007-115 soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements.

174-09-18 Autorisation de paiement – Libération de retenue réfection Bas-Saint-Thomas

CONSIDÉRANT que Construction B.M.L., division de Sintra inc. ont transmis une demande de paiement, soit la demande de paiement #3 représentant la libération de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan recommande le paiement du décompte #3 au montant de 7 176,98 \$;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la demande de paiement #3 pour la réfection du rang Bas-Saint-Thomas au montant de 7 176,98 \$, incluant les taxes.

175-09-18 *Autorisation de paiement – Décompte progressif réfection rue de l'Église*

CONSIDÉRANT que Giroux & Lessard ltée ont transmis un décompte, soit le décompte progressif #2 des travaux représentant l'avancement au 30 août 2018 des travaux;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan recommande le paiement du décompte #2 au montant de 85 563,31 \$;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif #2 pour la réfection de la rue de l'Église au montant de 85 563,31 \$, incluant les taxes.

176-09-18 *Autorisation de paiement – Décompte progressif réfection rue du Verger*

CONSIDÉRANT que Giroux & Lessard ltée ont transmis un décompte, soit le décompte progressif #2 des travaux représentant l'avancement au 30 août 2018 des travaux;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan recommande le paiement du décompte #2 au montant de 119 283,04 \$;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif #2 pour la réfection de la rue du Verger au montant de 119 283,04 \$, incluant les taxes.

177-09-18 *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration (PPA)*

ATTENDU que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le rang Haut-Ste-Anne, Bas-Saint-Olivier, Bas-St-Thomas, route Sylvain ainsi que divers travaux sur l'ensemble du réseau routier, ont été réalisés pour un coût total de 115 505,47 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Haut-Ste-Anne, Bas-Saint-Olivier, Bas-St-Thomas, route Sylvain ainsi que divers travaux sur l'ensemble du réseau routier, pour un montant subventionné de 24 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

178-09-18 *Changement de nom de rue – avenue des Prés*

CONSIDÉRANT que dans l'intérêt général de ses citoyens notamment en regard de la sécurité publique, la municipalité de Saint-Elzéar désire modifier le nom de l'avenue des Prés;

CONSIDÉRANT que ce changement est justifié pour améliorer l'efficacité des services d'urgences, de livraison et de repérage géographique puis éliminer un doublon ainsi que la discontinuité d'une rue existante;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que le Conseil approuve les changements de nom de rue proposé tel que présenté à la carte annexé à ce procès-verbal. Que les changements soient effectifs à partir du 1^{er} juillet 2019.

Que copie de cette résolution soit acheminée à la Commission de toponymie du Québec.

179-09-18 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

De clore la séance. Il est 21 h .

Carl Marcoux, Maire

Mathieu Genest, Secrétaire-trésorier et directeur général